BAPE : audience publique

DÉPOTOIR DE SAINT-THOMAS

MÉMOIRE PRÉSENTÉ

par

Michel Legris

Avril 2005



photos : LIAISONNEUVE





AVANT-PROPOS
Le présent document est une mise à jour des mémoires transmis au BAPE dans le cadre des dossiers de demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie (DM060), de celui de Matane(DM09) et de celui de Sainte-Sophie (DM3). Il comprend aussi certains commentaires relatifs au projet de PMGMR de la CMM (DM40). Il tient compte de la teneur de certains mémoires alors déposés. C'est pourquoi les références à la documentation déposée seront codifiées (…/M) pour Matane , (…/L) pour Lachenaie, (…/C) pour CMM, (…/S) pour Sainte-Sophie et (…/T) pour Saint-Thomas. Afin d'en faciliter la lecture par le 'monde ordinaire', sauf si pour être compris des technocrates, j'utilise le moins possible le jargon spécialisé d'autant plus que souvent, il ne sert qu'à élargir le fossé avec nous du peuple, pauvres êtres inférieurs.

Je vous remercie de me fournir l'occasion de donner mon point de vue sur le dossier à l'étude et de manifester mon intérêt, et pour la démocratie, et pour l'environnement. Ce sont deux sujets qui me tiennent à coeur : ils sont à la base de ma présentation. Je désire soumettre mes réflexions aux membres de la Commission ainsi qu'à la population et aux décideurs locaux.

A : PRÉSENTATION

Je suis un retraité du secteur de l'éducation où j'ai oeuvré quelques années à titre d'enseignant et plusieurs comme gestionnaire de services du personnel dans des commissions scolaires ou dans un collège. En plus de m'occuper de ma famille, mes temps libres étaient consacrées à la chose scolaire en tant que parent, à la chose syndicale, à la chose municipale (pendant un certain temps, comme membre de la commission d'urbanisme ou comme conseiller municipal), à la chose politique comme membre actif d'un parti. J'ai une idée de ce qui se passe à l'avant-scène et dans les coulisses.

Mon intérêt pour l'environnement a toujours été là : ça fait partie de moi. Je suis membre du GAVAD (Groupe d'Aide aux Victimes d'Agressions Dépotoirales), comité créé à la suite des auditions du dossier de Lachenaie. Je suis membre de l'Union paysanne dont l'un des objectifs vise à '<u>la gestion collective des bassins versants</u>'. Je fais du compostage depuis l'achat de ma maison en 1973, après avoir lu « *l'Encyclopédie du jardinage* » de W.H. Perron. Je remplis scrupuleusement mon bac de matières recyclables. Chaque semaine, je n'ai pas à déposer ma poubelle à la rue sauf si quelques os de poulets me signalent de ne pas sauter celle-là. Je vis seul et je respecte déjà l'objectif visé de 15% pour le vraies matières résiduelles : je suis même en deçà. Même là, je me demande pourquoi les os s'y retrouvent alors qu'il se vend de la poudre d'os moulus pour le jardinage. Et ma grand-mère serait en droit de me demander : *« Vous jetez vos corps gras à la poubelle? Avec quoi fabriquez-vous votre savon du pays* ?». C'est pourquoi, sans vouloir servir de modèle, j'ai de la difficulté à comprendre le tonnage de fausses matières résiduelles que l'on doit enfouir, avec toutes que les conséquences que cela peu entraîner.

Toute ma jeunesse, je l'ai vécue dans le quartier Hochelaga, quartier ouvrier de Montréal. Je suis un 'ramasseux' avec comme particularité que la majeure partie de ce que l'on retrouve dans ma 'cave' (sous-sol) provient des activités de cueillette de mon père : « *Veux-tu ça? ça peut toujours servir* ».
J'ai vécu au temps où le 'guenillou' faisait partie intégrante de notre société. Selon la légende urbaine, il était riche à millions : enn réalité, c'était vrai... Après son passage, c'était la collecte des vidanges : un camion dans lequel étaient déversées les vraies matières résiduelles. Avec le recul du temps, ayant

pataugé dans les conventions collectives, je serais même en mesure de dire que celui qui se tenait dans la boîte du camion était, soit un remplaçant, soit un 'précaire', sûrement celui qui avait le moins d'ancienneté ! Et quelqu'un ayant fait ce travail d'été comme étudiant m'a informé que la boîte était compartimentée, virtuellement, qu'il faisait un tri afin de récupérer ou réutiliser ce qui devait l'être, sans oublier qu'il avait même une tire-lire puisque des fois ...

Pour aider à défrayer nos études, mon père ramassait le papier pour le revendre. Quand j'ai acheté une maison, dotée d'une cave, j'accumulais mes journaux, me disant qu'un jour ou l'autre... Effectivement, alors que j'en avais une bonne petite corde (4pi X 8pi), un scout s'est présenté : sa mère l'attendait dans l'auto, valise toute grande ouverte. Mais, c'est bien une partie de la troupe, 'pick-up' à l'appui, qui a réussi à sortir cette 'pêche miraculeuse', avec énergie et satisfaction, est-il besoin d'ajouter.

Après le décès de mon père, quand ma mère et ma soeur ont décidé de déménager, il a fallu vider le 'hangar' de tout ce qui '*aurait pu servir*'. J'ai eu un dilemme à trancher : retourner tout cela à la ruelle ou… ma cave. C'est avec grand peine que je me suis résigné à déposer le tout aux vidanges alors que « *tout pouvait encore servir* » : je me souviens même d'avoir mal dormi cette nuit-là. Le lendemain, il fallait compléter l'opération. Surprise ! Il ne restait que les vraies matières résiduelles. Je m'étais culpabilisé inutilement : tout ce qui '*aurait pu servir*' allait peut-être servir... un jour! Et comme je prévois déménager dans un avenir prochain, je sens déjà que j'aurai des décisions difficiles à prendre. Par contre, modernité aidant, il y a un site Internet qui fonctionne comme la ruelle de la rue Darling, tout doit être gratuit :http://ca.groups.yahoo.com/group/freecyclemontreal/ Déjà, je respire mieux : il y a de fortes chances qu'il n'y ait pas grand chose qui se retrouve à la rue…

En 1994, je me suis rendu au Nicaragua, un des pays les plus pauvres des Amériques, comme accompagnateur d'un groupe d'étudiants d'un collège impliqué dans un programme de solidarité internationale (Liaisonneuve). J'ai vécu une semaine dans un petit village de montagnes. J'y ai retrouvé le Québec rural d'il y a 60 ans. J'étais hébergé dans une famille. Pour éviter le choc, je me disais que je faisais du camping à l'intérieur : la propreté de la maison était quand même supérieure à celle des blocs sanitaires de certains campings. Matériellement parlant, même si c'était pauvre, les gens habitaient dans des lieux convenables (à comparer à ce que j'ai pu voir par la suite). Les outils étaient rares : une pelle pour 10 personnes. Le salaire moyen de ceux qui avaient la chance de travailler (taux de chômage de 65% en 1996) était d'un dollar par jour (300$/an); 71% de la population vit sous le seuil de la pauvreté (<1$ US/jour). Dans un petit hôtel où nous avions séjourné quelques jours, nos restants de poulet, boeuf, poisson, légumes ou riz ne se rendaient même pas aux poubelles : de jeunes enfants les plaçaient pêle-mêle dans des sacs de plastique afin d'en partager le contenu avec leur famille.

Ensuite, j'ai séjourné pendant 3 semaines à Managua, la capitale. J'habitais chez un professeur d'université qui gagnait dans les 700$... par année. Sa maison était située, comme dans une ruelle. Il y avait des champs au centre-ville qui a été dévastée par un tremblement de terre en 1972. Les immeubles en hauteur, encore debout, étaient squattés. Certains champs étaient envahis par des familles venues des campagnes, espérant que la grande ville leur apporterait un mieux être...

Dans ses bidonvilles, j'ai côtoyé la vraie misère humaine : notre société de **SURCONSOMMATION** et

de **GASPILAGE** m'ont alors frappé comme un coup de poing au visage. Auparavant, je croyais qu'un bidonville était constitué de maisons de tôle. C'est vrai, en partie, pour... les mieux nantis du bidonville. Des gens vivent dans des maisons aux murs de...carton...de tissus...ou même de papier ! Ils empruntent l'électricité en se connectant sur le réseau public à l'aide de bouts de fils aboutés; les poteaux sont formés de bouts de bois tout autant aboutés, des fois à l'aide de broche . Le local tenant lieu d'école pour les 'enfants de la rue' (soutiens de famille), possède quelques madriers servant de bancs; il y a un tableau noir mais, pas de livres, pas de papier, pas de crayons. Le dépotoir, pour les 'matières résiduelles' qui finissent par s'y rendre, sert d'épicerie et de magasin général. Ceux qui contrôlent l'économie du pays, une minorité de riches, en sont les seuls fournisseurs.

Plus près de nous, l'automne dernier, suite aux inondations en Haïti, il fût question de reloger la population des Gonaïves dans des camps de réfugiés, le temps de nettoyer la ville. Les organimes humanitaires se sont objectés de crainte que cette population ne veuille plus quitter… ces hôtels cinq étoiles!

Aujourd'hui, je raconte tout cela à l'occasion d'un forum organisé pour savoir s'il y aura agrandissement du dépotoir, **terminal** de notre **surconsommation** et de notre **gaspillage**. Et ce n'est que la pointe du iceberg! Au lieu de nous attaquer aux **conséquences**, attaquons-nous plutôt aux **causes**.

Mon propos va donc surtout porter sur le **gaspillage** généré par notre **société de surconsommation**, notre société de **consommateurs compulsifs**. Je laisse le soin aux citoyens habitant notamment le 'bassin versant' du dépotoir de nous entretenir des effets qu'il a ou aura sur leur environnement. Dans un monde où le «*Pas dans ma cour*» domine, ils pourront expliquer comment les poubelles des autres affectent leur qualité de vie. Dans les faits, ils sont dans la même situation où ceux de Lachenaie étaient en 1995, appréhendant l'avenir à partir de leur vécu des années précédentes. En 2003, leurs appréhensions s'étaient confirmées.

B : GESTION DES MATIÈRES EXCÉDENTAIRES

J'ai été étonné de la définition employée pour désigner une matière résiduelle:

« *tout ce qui est acheminé au dépotoir* »

Ainsi, la même bouteille peut être considérée comme une 'matière utilisable' si quelqu'un la conserve pour embouteiller son vin en vrac, ou une 'matière recyclable' s'il la dépose dans son bac de recyclage, ou une 'matière résiduelle' lorsqu'il la met à la poubelle. C'est une définition flexible : tout dépend de la décision de chacun. Étonnant pour un non-averti!

Pour les fins de ce qui suit et pour vraiment répondre aux objectifs visés par la nouvelle tentative pour réduire les 'matières dites résiduelles', je suis d'avis que les notions doivent être clarifiées. On devrait parler de matières excédentaires quitte à les catégoriser comme suit:

Recommandation
Que les définitions suivantes soient retenues aux fins de distinguer les différents types de matières excédentaires :
'Utilisable' : matière qui peut être encore utilisée telle quelle ou en partie, pour les mêmes fins ou pour toute autre;
'Recyclable' : matière qui peut être recyclée en totalité ou en partie;
'compostable' :
'putrescible' :
'Résiduelles (Déchets, ordures ou vidanges) : matière qui n'est ni une 'matière utilisable', ni une 'matière recyclable', ni une 'matière compostable ou putrescible'

Triage à la source des matières excédentaires
On déplore que trop de déchets aboutissent au dépotoir : c'est ce que je nomme **gaspillage**. Afin d'atteindre immédiatement les objectifs visés, 60% en 2008, (trop gênant de dire que le 50% prévu en 1989 pour 2000 était reporté 'sine die' avant de disposer de nos matières excédentaires, il faudrait décider du lieu où elles seront acheminées :

1. **Utilisables** >>> **écocentre**
2. **Recyclables** >>> Bac**s** de récupération >>> **centres de recyclage**
3. **Compostables** >>> **tas de compost**
4. **Matière humide >>>** bac des matières humides >>> **centre de compostage**
5. **Matière sèche** >>> bac des matières sèches >>> **dépotoir**

Un adulte pourrait être responsable de la décision du niveau #1; les enfants, celles des autres niveaux. Pour obtenir son diplôme terminal de 'maternelle', un enfant devrait être capable de **réussir parfaitement** un test pratique de gestion des matières excédentaires.

Recommandation
Que toute matière d'un niveau inférieur ne puisse être acheminée dans un centre réservé au traitement des matières d'un niveau supérieur, ce qui signifie que :
a) Une matière utilisable ne peut être ni recyclée, ni enfouie
b) Une matière recyclable ou compostable ou putrescible ne peut pas être enfouie.

Contenant utilisés pour déposer les déchets et leur cueillette
Tout en dénonçant la trop grande quantité de matières dites résiduelles, on tolère, on encourage même l'utilisation de contenants de grandeur disproportionnée qui ne sont qu'incitation à l'insouciance. Que dire des camions-compacteurs qui bouffent à peu près tout? Il fût un temps à Le Gardeur où il y avait une cueillette mensuelle des gros objets. Maintenant, si tu déménages le jour des vidanges, n'oublie pas ton sofa sur le bord de la rue, sinon ... tu vas le retrouver au fond du camion-compacteur!

Recommandation
Que la capacité maximale d'un contenant pouvant être utilisé pour disposer des déchets ne dépasse pas celle des petits bacs actuels de récupération, dont la cueillette pourrait être à chaque semaine (printemps – été – automne) et aux deux semaines, l'hiver.

Que les super-bacs ne puissent servir que pour a disposition des matières recyclables dont la cueillette pourrait être mensuelle.

C : TRAITEMENT DES MATIÈRES UTILISABLES

Inventaire des matières utilisables
Il me semble urgent d'établir la liste des matières utilisables qui font partie du 85% de matières qui aboutissent inutilement au dépotoir. Je préconise la formation d'un groupe d'experts qui auraient pour tâches d'établir cette liste et le cas échéant, de rédiger un recueil de suggestions pour d'autres usages. Ce groupe travaillerait sur le terrain, et non confortablement assis derrière un pupitre dans une tour à bureaux. Sur une base expérimentale, pour un temps donné, le jour des vidanges, il verrait à précéder l'équipe chargée de la cueillette habituelle. Ces experts verraient à identifier les matières utilisables et à les déposer dans un camion-remorque, un 45 pieds par exemple, qui devancerait le camion-compacteur (je devine qu'à la fin de la journée, ce dernier serait à moitié vide).

Une telle équipe d'experts pourrait faire le même travail pour les matières excédentaires en provenance des commerces et des industries, peut-être même, sans qu'il ne soit nécessaire d'avoir un autre véhicule de transport, seule la destination du chargement serait différente. En effet, à partir du principe que les biens produits le sont à partir de matériaux de qualité, j'en déduis que les matières excédentaires ne sont habituellement qu'utilisables ou que recyclables. De plus, lors de mes discussions de corridor avec des gens du domaine de l'enfouissement, semble-t-il que beaucoup de biens tout à fait neufs seraient rendus inutilisables avant leur enfouissement afin de ne pas être mis sur le marché.[i] Pour maintenir les prix, comme pour le lait jeté à l'égout afin de pas payer d'amende suite à un dépassement de quotas ou comme les cinq millions de litres de lait qui ont failli être détruits parce que les stocks étaient assez élevés en cette période des Fêtes? Des bottines neuves de l'armée, lacérées pour les rendre inutilisables, auraient subi le même sort? Et j'en passe... Que dire de ces 1500 encyclopédies produites pour célébrer le Canada 2000, au coût unitaire de 125$ (185 000$) qui se sont retrouvées au dépotoir Saint-Michel parce que devenues embarassantes ('because' le scandale des commandites)?[ii]

---

[i] Visite du dépotoir de Lachenaie (BFI), le 2003-02-19
[ii] La Presse, 11 mars 2005, p.3 "Petite fortune enfouie dans le sol"

Recommandation
Que les membres devant faire partie de l'équipe d'experts chargés d'identifier les matières utilisables soient recrutés dans un bidon-ville d'un pays du Tiers-Monde (au Nicaragua, par exemple);

Que leur traitement salarial soit au moins équivalent à celui versé aux personne venues de l'étranger pour la récolte des fruits et de légumes;

Et surtout
Qu'ils soient assurés de recevoir l'assistance professionnelle appropriée afin de surmonter l'inévitable choc psychologique provoqué par la vue de notre gaspillage institutionnalisé (notamment de la nourriture).

N.B. Je ne voudrais pas être celui qui aurait à leur expliquer que les restes de nourriture, c'est juste bon pour le compostage d'autant plus que la nourriture produite et gaspillée serait de l'ordre de 40 à 50%.[iii].

Traitement des matières utilisables [iv]

Une très partie de ce qui serait enfoui dans le dépotoir de Saint-Thomas provient de l'extérieur des MRC limitrophes. La mode du 'passage de poubelles' s'est répandue un peu partout dans la province. Mais, pour les matières utilisables, selon l'avis du Ministère, un site temporaire de transition n'a pas à répondre aux normes fixées pour le traitement des vraies matières résiduelles.[v]

Recommandation
Que chaque ville voit à déterminer immédiatement un lieu situé sur son territoire, lieu où seront traitées toutes les matières utilisables.

Que ce lieu soit facilement accessible aux citoyens afin de leur permettre d'y déposer leurs matières utilisables et ce, à des heures d'ouverture appropriées, surtout les samedis, dimanches et jours de congé.

Qu'un système de cueillette fréquente des matières utilisables soit mis en place immédiatement.

Ces règles doivent s'appliquer dans chaque ville. C'est facilement réalisable, immédiatement. C'est un début pour régler l'échange de poubelles entre les villes. C'est une façon de sensibiliser la population d'une ville au fait que ses déchets ne disparaissent pas comme par enchantement.

En visitant la 'Foire des Villages, en février 2003, je n'ai pas été étonné d'apprendre que le même phénomène existe ailleurs, par exemple dans la région de Drummonville-Plessisville. Déjà je savais

---

[iii] La Presse, 27 mars 2005,p.A3, "Tant de nourriture gaspillée"
[iv]DM130/L Réseau des ressourceries du Québec
[v] DQ10/L question #2

que les poubelles de Le Gardeur et de Repentigny aboutissaient à... Saint-Thomas ! Pourquoi Saint-Thomas ? Parce que ça coûtait moins cher vu que la technologie était moins sophistiquée. Donc ça coûte moins cher, parce qu'on pollue plus ! Connaissant un peu la théorie des 'dominos', je n'ai pas de peine à prédire que le BAPE a du pain sur la planche pour de nombreuses années à venir... (à peine 3 mois après l'audience de Lachenaie, j'étais à Matane, puis une année plus tard à Sainte-Sophie alors que là, je suis rendu à Saint-Thomas !)

Avec ces recommandations, il n'y a rien de nouveau sinon qu'un système fonctionnel et structuré est mis en place. Pensons à ce qui existe déjà comme lieux de distribution des matières utilisables : la Saint-Vincent-de-Paul, les 'friperies', les centres de matériaux usagés, les centres de vente de meubles usagés, les 'pawn shops', les cours de 'scrap', les magasins d'antiquités, les magasins de surplus de l'armée, etc. La CMM a recensé 2 107 ressources et 2 031 organismes sur son territoire.[vi]
Une bonne partie de ce qui est enfoui dans le dépotoir provient de Montréal: tous ses centres de traitement de déchets ont été fermés (dépotoirs et incinérateurs).[vii] Lorsqu'il fût question d'en établir un qui aurait été situé à l'intérieur du vaste quadrilatère 'industriel lourd' dans le secteur est, il y a eût une levée de boucliers.[viii] Il n'était pas question de vivre tous les inconvénients reliés au traitement des déchets. Il était donc facile de 'passer la poubelle' aux voisins, c'est-à-dire aux autres sites de... banlieue, de la première ou de la deuxième couronne.

Bien plus, comble de l'illogisme, ses dirigeants ont décidé, d'une part, de créer une équipe d'inspecteurs chargés de contrôler que les sacs verts ne contenaient pas de matières recyclables et d'autre part, d'empêcher les récupérateurs de prendre ce qui était encore utilisable ou recyclable. D'après un reportage à la TV, il y aurait même eu un procès afin de déterminer que la firme qui asssure la cueillette des ordures était propriétaire de ce qui était mis au chemin ! Pourtant, à l'heure où les PPP deviennent à la mode, pourquoi pas s'associer aux 'scrappeurs' comme c'est prévu dans le PGMR de la MRC de Joliette ?

Déjà, certains surplus de matières utilisables sont expédiés dans des pays du Tiers-Monde : par exemple lors de la cueillette de vélos ou de vêtements. Ce qui est nouveau, c'est la prise de conscience que le gaspillage actuel (enfouissement des matières utilisables) se fait en ignorant totalement les besoins des plus démunis d'ici et d'ailleurs.

Les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux pourraient aussi donner l'exemple. Je me souviens que, lors de sa démolition, les briques du Centre Paul-Sauvé avaient été concassées et réduites en poussière afin de servir, par exemple, pour l'établissement de terrains de tennis ou de sentiers piétonniers (peut-être pour faire oublier que l'édifice ne datait que d'une trentaine d'années). À Le Gardeur, les abris de la piste cyclable ont été érigés à l'aide de matériel réutilisé. Pourquoi lors de la réfection de rues ou de routes, l'asphalte 'décapée' ne serait-elle pas réutilisée alors qu'il se vend une machine pour la re-conditionner, par exemple pour paver des pistes cyclables ou des sentiers piétonniers? Et pourquoi pas des trottoirs? Et le matériel de fondation des routes, bon seulement pour du remplissage?

[vi] PMGMR, tableau 2.4, p.26
[vii] PR-3/L, p11 et DB-12, T4
[viii] DM112/L Mémoire de M. Pierre Vachon

Recommandation
Que le Gouvernement adopte une politique afin d'inciter les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux à utiliser des matières utilisables toutes les fois que l'occasion se présente.

D : TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLABLES

La Commission de l'environnement de la CMM siégeait au moment même où se déroulait la première partie des auditions du BAPE à Lachenaie (fin janvier 2003). La lecture des compte-rendus dans les journaux m'avait fait craindre qu'on s'apprêtait à commettre la même erreur que celle dénoncée précédemment relativement à la notion de 'matières résiduelles'. On ne fait pas de distinction entre 'matières recyclables' et 'matières utilisables'. On se prépare à tout recycler comme actuellement, on enfouit tout. Recycler une matière utilisable, c'est une autre forme de **gaspillage**, qui en plus, coûte plus cher. Il n'y a pas de comparaison à faire entre les coûts de réutilisation et les coûts de recyclage.

Seulement à titre d'exemples de **gaspillage**, la liste pourrait être longue chacun y ajoutant du sien, j'aimerais parler des emballages, des contenants de liquide, des circulaires ou des encarts publicitaires., et de l'industrie de la restauration rapide.

Emballages

Pour les Fêtes, j'ai acheté à ma petite-fille un logiciel pédagogique: un CD dans sa boîte de plastique, elle-même habilement insérée dans un carton ondulé au moins quatre fois trop grand, lui-même placé dans une boîte, elle-même protégée par un papier cellophane, le tout mis dans un sac en plastique lors du paiement à la caisse. Quand j'ai voulu installer le CD, ne trouvant pas le manuel d'instructions annoncé, j'ai failli rapporter le tout au magasin. Heureusement que non, puisque... pendant que la petite apprivoisait le logiciel, j'ai découvert le manuel d'instructions inséré dans le couvercle de la boîte de plastique! Il me faudrait en acheter plus souvent : je sais maintenant! On peut facilement dire : « *L'industrie de l'emballage s'est emballée!* »

Contenants

Règle générale, comme dans le temps, la **bière** est embouteillée dans des contenants de verre consignés que l'on rapporte chez le marchand ou, modernité voulant, dans des contenants en aluminium, tout autant consignés. Quant au **vin**, comme dans le temps, il est mis en bouteilles, celles-ci, à moins d'être réutilisées lors de l'achat de vin en vrac, se retrouvent soit dans le bac de recyclage, soit au dépotoir. Les **boissons gazeuses** sont mises de plus en plus dans des contenants de plastique ou dans des cannettes consignés. Pourquoi le **lait** n'est-il plus mis dans des bouteilles de verre ré-utilisables? Et les **jus**?

Recommandation
Que dans un premier temps, seuls les contenants consignés, faits de verre ou de matériel recyclable, soient autorisés pour l'embouteillage;

Que par la suite, les contenants à remplissage unique soient interdits.

Tel que recommandé pour les matières utilisables, les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux pourraient aussi donner l'exemple en favorisant l'utilisation de 'matières recyclables'.

Recommandation
Que le gouvernement adopte une politique afin d'inciter les organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux à utiliser des matières recyclables toutes les fois que l'occasion se présente.

Et pourquoi pas instaurer ou développer un programme de collectes sélectives pour certaines matières, à certaines périodes de l'année? Par exemple, les branches ou les 'débarras' apparaissant habituellement lors de la collecte suivant les fins de semaine allongées par un congé férié? Ça pourrait donner un quelconque signal qu'on se soucie du problème et avoir un effet d'entraînement.

Recommandation
Qu'un programme de cueillette cyclique de matières spécifiquement identifiées, recyclables ou utilisables, soit mis en place immédiatement.

Restauration rapide

Je disais que « *Pour obtenir son diplôme terminal de 'maternelle', un enfant devrait être capable de réussir parfaitement un test pratique de gestion des matières excédentaires* ». Sauf que ce n'est pas possible dans les lieux de restauration rapide : tout se retrouve pêle-mêle dans la même poubelle.
« *C'est comme çà* ! » me disait ma petite-fille qui, pourtant depuis l'âge de deux ans se fait un plaisir de repérer le logo de ce qui est 'recyclable' et d'en recommander le dépôt dans le bac de récupération, quand ce n'est pas un commandement. Et pourquoi pas des bacs distincts ?

Recommandation
Que les villes soient immédiatement autorisées à adopter un règlement obligeant les lieux de restauration rapide à se doter de bacs distincts afin de disposer selon leur nature les matières utilisées pour servir leurs mets (plastique – styromousse – papier – carton – restes de nourriture).

Même avant l'adoption d'une telle réglementation, pourquoi pas une campagne de sensibilisation auprès de cette industrie au cas où il y aurait quelqu'un – question de vouloir se démarquer de ses compétiteurs – disposé à faire une campagne de publicité axée sur son souci environnemental

E : TRAITEMENT DES DÉCHETS

Comme beaucoup d'autres, je suis étonné d'apprendre que la MRC de Joliette n'a fait aucune étude pour un autre mode d'élimination des 'matières résiduelles'. J'ai été tout aussi étonné d'apprendre qu'il se faisait peu de compostage et encore plus d'apprendre que la seule solution envisagée était l'enfouissement. On met en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites 'résiduelles' quand ce qui nécessite toutes ces installations, c'est l'enfouissement des matières putrescibles, sources du jus de fermentation et des gaz à 'odeur d'œufs pourris'? Comme preuve additionnelle, est-il besoin d'ajouter que Montréal a réservé l'espace encore disponible de l'un de ses sites (Saint-Michel) aux seules 'matières sèches', toutes ses matières putrescibles étant acheminées dans les dépotoirs de ses lointaines banlieues, dont Saint-Thomas ?

Compostage

Le compostage des matières putrescibles, bien fait, règlerait ces deux problèmes.
A l'échelle individuelle, notre tas de compostage domestique ne cause pas de problèmes d'odeurs quand on y dépose au fur et à mesure la matière 'fraîche'. J'ai déjà fait l'expérience (une seule fois!) d'y déposer le contenu de sacs de gazon vieilli de quelques jours : c'était digne du tas de fumier des 13 vaches de mon oncle. Le cas échéant, s'il fallait un plus grand site, l'expertise de la ville de Laval qui expérimente le compostage de certains résidus, pourrait être utile.[ix]

À Corner Brook, Terre-Neuve, on traite les résidus provenant de ces industries et on produit du compost que l'on vend à travers le monde : un million de sacs ! Durée du compostage : quatre (4) mois.[x]

En Alberta, une ferme communautaire utilise un système de recyclage de lisier, procédé inventé au Luxembourg pour traiter le lisier de porc, le fumier de vaches et le crottin de moutons. Procédé qui diminue les odeurs de 80%; qui permet de produire de l'électricité; qui génère de la chaleur pouvant chauffer des installations ou le jus de décharge; qui donne de l'eau potable; et dont les résidus servent d'engrais. Durée du processus : un (1) mois.[xi]

De l'autre côté du fleuve, la MRC du Bas-Richelieu fait affaire avec la compagnier Conporec inc. dont le traitement des matières résiduelles donne en bout de ligne du compost et des matières recyclées : déjà il n'y aurait plus que 29% de résidus qui se rendraient au dépotoir.[xii]

---

ix La Presse, 12 mai 2003, p.B7

x "http//radio-Canada.ca/actualité/semaineverte/", Émission du 26 janvier 2003

xi "http//radio-Canada.ca/actualité/semaineverte/", Émission du 16 mars 2003

xii www.mrc-bas-richelieu.qc.ca

F : ARGUMENTS SUBSIDIAIRES

Tout ce qui précède va dans le sens de l'élimination de l'enfouissement comme mode de traitement des matières résiduelles : qu'elles soient utilisables, recyclables ou compostables, elles se doivent d'être traitées différemment selon leur nature. À voir toutes les expériences qui sont tentées dans ce grand laboratoire à ciel ouvert, on croirait avoir à faire à des apprentis-sorciers qui, plutôt que de s'attaquer à la source du problème qu'ils génèrent, préfèrent solutionner les problèmes créés par leur propre solution imparfaite, sans aucun respect pour la Nature. Je fais référence particulièrement à la pollution de la nappe phréatique. La Nature a donné un message clair et pourtant, on s'acharne à la défier et à trouver des solutions à partir d'une quelconque modélisation. Comment ces apprentis-sorciers peuvent-ils oublier que de grandes catastrophes se produisent souvent quand on a défié la Nature ?

Mais s'il fallait maintenir des lieux sophistiqués, encore faudrait-il les gérer efficacement, en se posant quelques questions. Pour certaines matières, il faut un plus grand nombre d'années avant qu'elles ne se décomposent. Ce n'est pas une raison de les enfouir pêle-mêle, sans égards à leur 'durée de décomposition' et de ne pas faire une certaine rotation dans l'utilisation du site une fois que les matières enfouies dans une cellule sont devenues inertes. Quand la forêt était considérée comme une ressource inépuisable, on ne se préoccupait pas : on ne faisait que des coupes à blanc. Maintenant, on fait des rotations, dit-on! Plusieurs terrains de camping utilisent deux sortes de poubelles: une pour les matières 'humides' et l'autre, pour les matières 'sèches'. J'ose imaginer que leur contenu n'est pas enfoui dans la même parcelle du dépotoir.

Gestion des odeurs

Dans l'étude d'impact, les odeurs sont considérées comme facteur 'négligeable'. Pourtant, même quand elles ne sont pas fortes, elles sont facilement perceptibles. Pas besoin d'un 'nez électronique'. Elles ont un effet sur l'humain et sont un facteur de stress : la documentation scientifique existe.[xiii] Indépendamment de cela, l'appréciation de leur perception peut varier d'un nez à l'autre. Aussi, le cas échéant, afin que les plaintes soient toujours reçues avec empathie, il serait bon que l'événement à l'origine soit également connu du plaignant et du responsable des plaintes. Pour cela, il suffit de bien localiser les locaux administratifs du promoteur.

Recommandation
Que les locaux administratifs du promoteur soient situés sur le terrain du dépotoir, et obligatoirement, en aval du secteur d'enfouissement, dans l'axe des vents dominants.

[xiii] DM-105/L Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière

Gestion des goélands
Encore une fois, on se pose des questions, on se propose de faire des expériences pour régler un problème auquel un autre site a été et continue à être confronté. À Lachenaie, deux solutions ont été suggérées : réduire l'assiette ou installer un abri mobile sous lequel les camions délesteraient leur cargaison comme cela se fait au Saguenay.[xiv] Comment se fait-il qu'à chaque audience, il faille repartir à zéro, tout réexaminer. Pourquoi pas une base de données de la 'jurisprudence' ? La population qui s'informe pourrait être mise au courant de ce qui existe déjà plutôt que d'assister à la récitation d'une litanie de bonnes intentions quand ce n'est simplement pas de promesses de type 'électorales'.

Gestion du jus de dépotoir
On a envisagé utiliser l'usine d'épuration des eaux usées pour disposer du jus de dépotoir, solution qui n'a pas été retenue compte tenu d'un problème de tuyau qui serait situé de part et d'autre de l'autoroute. Au cas où, un jour, cette solution serait de nouveau envisagéee, je me permets de glisser un mot sur le dossier de Matane où on se proposait de faire transiter le jus de dépotoir par l'usine d'épuration, avant son rejet dans le fleuve, comme c'est actuellement le cas à Lachenaie.

> Certains intervenants ont soulevé ce point. En effet, l'article 45 du Projet de règlement sur l'élimination des matières résiduelles stipule les normes pour **23 types de contaminant** quand le promoteur traite son jus sur place avant de le rejeter dans le réseau des eaux de surface. Comme la station d'épuration des eaux usées relève d'une autre juridiction, du ministère des Affaires municipales, les exigences de rejet ne tiennent compte que **2 types de contaminant** (demande biologique en oxygène (DBO_5) et des coliformes fécaux).[xv] En d'autres mots, alors qu'on laisse croire que le jus de décharge recevrait un traitement additionnel, c'est plutôt à sa dilution qu'on procède. Même si les normes étaient les mêmes, l'effet de sa dilution pourrait nous amener à qualifier l'opération de **pratique légalisée** de l'**'homéopathie environnementale'**.
>
> Voilà pour l'aspect homéopathique de l'opération. Il y en a un autre : ce transfert du jus s'accompagne du transfert de responsabilités, du promoteur à la ville. Et advenant un accident, c'est la ville, donc la population, qui aurait à assumer les coûts rattachés à toute réparation. C'est pourquoi, le rapport du BAPE recommandait la mise en place d'un système indépendant de traitement du jus, sous l'entière responsabilité du promoteur. Est-il besoin de signaler qu'à Lachenaie, les thuriféraires politiques ne s'étaient pas privés pour encenser la grandeur d'âme du promoteur, ce citoyen corporatif exemplaire, qui avait même assumé la totalité des coûts du conduit pour le transfert du jus vers l'usine d'épuration. Pour les besoins de la cause, disons 1M$. Pour ce prix, le promoteur s'est payé la meilleure police d'assurance qui soit, puisqu'il se mettait dorénavant à l'abri de toute poursuite. Et le ministère de l'Environnement a même modifié son décret pour que ce soit possible. « *Une autre petite vite, avec çà* ? »

Parlant de 'petite vite', il me semble y en avoir une autre dans le présent dossier. L'entrepreneur va se charger du traitement du jus mais je me demande si cela sera nécessaire. En effet, après avoir lu, sans le croire, que la membrane de sol-bentonique serait étanche – confirmé par un savant professeur

---

[xiv] DM98/L Mémoire de Mary-Ann McMarron, p.2
[xv] DM20/M Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

d'université – on apprend qu'il y aura une infiltration de l'ordre de 250 000m^3 annuellement (685m^3 par jour). Là, on ne parle pas d'eau d'égoûts dans laquelle serait diluée le jus de dépotoir : on parle d'eau provenant de la nappe phréatique, donc d'eau, sinon potable, à tout le moins d'assez bonne qualité. Quant au jus proprement dit, son volume serait de l'ordre de 440m^3 par jour soit une dilution d'une partie pour une partie et demie.

Tout cela, grâce au piège hydrolique, que certains à l'esprit un peu tordu pourraient appeler 'piège à ours' ou qu'un finaud, de son côté, pourrait appeler 'cage à homard'. Si les normes demeurent les mêmes, cela voudrait dire que pendant que les gens s'inquièteront quant à l'atteinte de la nappe phréatique, il y aura un déversement directement dans la nature, via la rivière Chaloupe, au vu de tous.

Recommandation
Que le MENV, pour l'établissement de ses normes de rejet, tiennent compte non seulement du débit de la rivière Chaloupe mais aussi, du fait que le jus de dépotoir sera fortement dilué dans l'eau provenant de la nappe phréatique

Autorisation des PGMR

Je me demande à partir de quels principes et à quelles conditions les PGMR sont autorisés. Quand on sait que l'on a mis en place une politique qui comprenait un principe visant au traitement régional des vidanges, plutôt que d'insister sur le pouvoir qu'ont les MRC d'exercer un droit de regard, pourquoi pas rendre obligatoire le devoir de gérer ses vidanges, sur son territoire ? Quand on sait que ce sont les matières putrescibles qui sont la source de nombreux problèmes, pourquoi ne pas exiger qu'un PGMR rende obligatoire le compostage domestique ou la mise en place de centres de compostages ? Quand on connaît tous les problèmes créés par la présence d'un dépotoir dans une communauté, pourquoi ne pas exiger qu'un PGMR examine d'autres modes d'élimination des vidanges ?

Ça, c'est pour le secteur des ordures municipales. Les villes n'ont pas juridiction pour réglementer celles provenant des ICI et des CRD. On constate que ce qui provient de ces secteurs est enfoui pêle-mêle, sans une 'caractérisation' (« Wow… du jargon!) aussi fine que pour le secteur municipal. Pourquoi le ministère n'élaborerait-il pas un PGMR pour ces secteurs ? Est-ce que les principes mis de l'avant pour le secteur municipal ne s'appliqueraient pas tout aussi bien ?

Recommandation
Que le ministère de l'Environnement élabore un PGMR national pour le secteur des ICI et des CRD axé sur les grands principes reconnnus pour le secteur municipal.

Je sais que certaines villes réclament cette juridiction mais, compte tenu des piètres résultats obtenus dans les domaines qui les concernaient, je suis plutôt d'avis que c'est au ministère de prendre cette responsabilité : On n'a pas un autre vingt ans à perdre ! Une fois qu'elles auront fait leurs preuves, le ministre pourrait revoir sa décision.

Commission des transports et de l'environnement : 2 juillet 2003
Étude des crédits du ministère de l'Environnement

La lecture du compte-rendu des travaux de cette commission, celle qui suivait l'élection d'un nouveau gouvernement est très enrichissante et très informatrice. On découvre un nouveau ministre… qui était prêt. Les 'briefing' reçus semblaient avoir été très efficaces puisqu'il avait réponse à tout et surtout, il avait une très bonne idée de ce qu'il y avait à faire pour performer mieux que son prédécesseur, particulièrement en ce qui concernait la gestion des vidanges. Son questionnement quant à l'insouciance pratiquée relativement aux matières dangeureuses était prometteur, avec raison, même un faible pourcentage étant beaucoup plus dommageable à l'environnement et à la santé que le fort pourcentage de matières recyclables inertes enfouies.

Par contre, il n'a pas fallu beaucoup de temps pour qu'il se laisse bouffer par la machine : après avoir signalé que le problème de Sainte-Sophie était pas mal plus grave que celui de Lachenaie, la nappe phréatique étant atteinte, il n'a pas perdu beaucoup de temps – à peine quelques mois - pour autoriser d'urgence un ajout d'un million de tonnes sur le tas pour ensuite accepter la demande d'agrandissement.

Un autre sujet abordé concernait les statistiques utilisées pour la gestion des vidanges. Voici en rafale une série de remarques : *« C'est quoi, son pourcentage? Parce que c'est exactement la même question que, moi, je pose à RECYC-QUÉBEC depuis que je suis arrivé »… « C'est quoi ton pourcentage ? »… « Sur quelle base vous arrivez à votre calcul ? »… « Alors, moi, j'ai demandé la méthodologie de ce qui était utilisé. »… « En l'occurrence, on se basait sur des sondages, littéralement, pas des coups de sonde dans le sens comptable, mais des sondages, des papiers qui étaient envoyés aux gestionnaires des différents lieux d'enfouissement sanitaire qui, eux, s'autodéclaraient, en ce qui concerne la quantité qui était déposée puis la quantité qui était recyclée»_… « …j'étais fort insatisfait de cette façon de faire »… « Quand on me balance un chiffre de 37 % ou de 42 % ou de 45 %, 45 % de quoi? pesé par qui? mesuré comment? sur quelle base on a fait cette mesure-là? Fini le guessage puis l'à-peu-près, il n'y en aura plus de ça avec moi ».*

Force est d'admettre que deux années plus tard, on en est encore au 'guessage' : on utilise encore les mêmes pourcentages d'avant son intervention, le 85% est peut-être 88% ou 92%, le 60% est peut-être 65%, etc. Une seule certitude demeure : l'objectif visé est loin d'être atteint.

Matières dangeureuses (RDD)
On fait grand état, avec raison, des produits dangereux que l'on peut trouver dans le cocktail présent dans le dépotoir. Comme le signalait le ministre, le faible volume est très préoccupant. Par contre, je n'ai rien vu, rien entendu qui allait dans le sens d'éviter absolument que ces produits se fassent enfouir. Les gens semblent utiliser ses centres de récupération que pour des produits qu'ils ont en quantité 'intéressante'. Mais, qu'en est-il des milliers de gouttes qui demeurent au fond des milliers de contenants ?. À ma connaissance, je n'ai été témoin d'aucune campagne de sensibilisation à ce sujet. Quel inventaire a-t-on réalisé à ce sujet ? On semble prendre pour acquis que toutes les matières dangereuses se retrouvent dans les centres de récupération : c'est très inquiétant.

Santé
Cet aspect du dossier a reçu beaucoup moins d'attention qu'il n'en avait reçu lors des des audiences de 2003 à Lachenaie malgré que la nappe phréatique soit atteinte. J'ai même été surpris de la teneur des échanges avec les représentants de la Régie de la santé . En effet, leur présentation et la documentation déposée, bien qu'adéquates, étaient plutôt d'ordre général concernant un site d'enfouissement et moins bien centrée sur la situation prévalant à Saint-Thomas : *"Bon, en résumé, madame la Présidente, jusqu'à aujourd'hui, il n'y a pas d'étude qui a pu démontrer de façon, donc, hors de tout doute raisonnable qu'il y a une association de cause à effet entre la résidence autour des sites d'enfouissement de déchets et au développement de cancer au sein des populations avoisinantes ».*[xvi] Ça me laisse songeur : cet avis ne conccorde pas avec le principe de précaution en vigueur dans le demaine de la santé. La preuve habituellement exigée est une preuve négative : on ne prend pas de chance… en attendant qu'il se présente une preuve positive d'atteinte à la santé. La Régie appuie-t-elle la demande d'agrandissement et pourquoi? Y a-t-il une incertitude et si oui, qu'en est-il du principe de précaution?

Ainsi, à sa séance du 9 mars au soir, alors qu'il a été question des odeurs, il aurait été intéressant qu'une des réponses soit "*Non, mais…"* plutôt que " *Alors, la réponse directe à la question c'est non »*[xvii] car alors, la sous-question aurait pu être *« Non, mais… quoi ? »* et la suite aurait été du genre : *« Évidemment, ça donne des problèmes qui sont bien documentés, somatiques, des problèmes de fatigue, de dépression, des problèmes de sommeil. Tout ça c'est bien connu. Ça agit, finalement, globalement, comme un stress, un gros stress sur l'organisme. Alors, ça peut rendre malade...»*[xviii] Le témoignage du Dr Bélanger lors de la séance du 28 janvier 2003 était clair à ce sujet et je crois que la Commission aurait grand intérêt à prendre connaissance de ses propos d'alors.

Tout comme, la Commission devrait prendre connaissance des mémoires et déposés soit par la RRSSS Lanaudière (DM71/C),[xix] soit par les médecins de l'hôpital Pierre Le Gardeur (DM78/C).[xx] Dans ce dernier cas, l'accent a été mis principalement sur le principe de précaution qui veut que dans un cas d'absence de preuve négative, il faut s'abstenir de risquer la santé d'une population. Récemment, dans le dossier du CHUM à Outemont, ce principe a été fermementavancé par le ministre puisqu'il y avait un rique potentiel dû à la présence de produits dangeureux circulant tout près du site.

[xvi] DT6/T séance du 10 mars, p57
[xvii] DT5/T séance du 9 mars 2005en soirée, p.75
[xviii] DT3/L séance du 28 janvier 2003, p.
[xix] DT71/C PMGMR Régie régionale de la santé et des services sociaux Lanaudière
[xx] DT78/C idem Cenre hospitalier Pierre-Le Gadeur

G : QUELQUES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE... simili-démocratie

Pieuvre gouvernementale
Je ne peux ignorer le manque de communications entre les différentes tentacules de l'appareil gouvernemental. En temps normal, on dit «*La main gauche ignore ce que fait la main droite* ». Dans le présent dossier, il faut plutôt dire : «*la tentacule X ignore ce que fait la tentacule Y, qui ignore ce que fait la tentacule Z, qui ignore ce que fait la tentacule X*». Toutes ont mis 'la charrue devant les bœufs' en prenant des décisions sans tenir compte de leur impact sur l'Environnement, ce dont se soucie le BAPE… en phase terminale du processus.

CPTA
Jadis, j'ai fait confiance au travail de la Commission de la protection du territoire agricole qui agissait avec fermeté (en paroles) dans d'autres dossiers : «*La zone blanche pour Le Gardeur permet d'atteindre une population de 25,000 âmes: pas plus de 'blanc'! On ne tient pas compte seulement des terres cultivables mais aussi, de l'écosystème. »* et «O*n ferme le '3ème neuf' du golf du Domaine de Rouville: c'est situé dans la zone agricole!»*.

Mais, je me rends compte qu'elle a dézoné une partie du terrain concerné par l'établissement du dépotoir, sans audiences publiques, sans l'avis du Ministère de l'Environnement. Pour se décharger, elle signale le décret 1051-2002 levant le moratoire pour permettre un agrandissement du dépotoir, et les recommandations de la municipalité et de la MRC : quelle belle jambe! Pourquoi encore cette mollesse alors qu'elle avait rejeté de nombreuses autres demandes pour des motifs tout aussi louables? Malgré qu'elle avait le pouvoir de maintenir son credo, sans avoir de fardeau de preuve à surmonter, elle a permis que s'ouvre la boîte de Pandore avec le résultat que l'on voit actuellement. On fait croire à la population que l'on veille au grain alors que ce n'est pas le cas: la porte est barrée à double tour mais...pas pour tous. C'est de la **pure hypocrisie**.

La simple lecture de sa décision[xxi] permet de comprendre sa règle de son fonctionnement, surtout quand on place cette décision en parallèle avec celles prises dans les dossiers ci-haut énumérés. Tout à coup, la qualité des sols est prise en compte en prenant soin de la sous-estimer (*« les parties de lots visés sont déjà utilisés à des fins non agricoles… »)* alors qu'ailleurs, on la sur-estimait pour ne pas dézoner. Encore plus intriguant, l'usage non agricole ne devait être que temporaire…

Le décret 1051-2002 levait le moratoire pour tenir compte des besoins régionaux ? La Commission jugeait *qu'il n'y avait pas de sites de moindre impact, qu'un agrandissement était toujours moins susceptible – que l'implantation d'un nouveau – de bouleverser l'homogénéité d'un milieu agricole*… Le problème, c'est que la demande d'agrandissement visait surtout la satisfaction de la CMM… pourtant bien pourvue en zones non agricoles.

Et tel Ponce-Pilate, la Commission prend soint de signaler *« l'exclusion recherchée n'est pas l'étape ultime, mais en est une préalable à la défense du dosssier devant le ministère de l'Environnement et le BAPE »*.

En un mot, sa règle de fonctionnement, c'est l'**arbitraire**.

[xxi] DA4/S CPTAQ, décision #332064 du 3 octobre 2003

Feu, le ministère de l'Environnement
Et fait tout aussi impressionnant, sinon plus, c'était même une constante remarquée tout au long de la première partie des audiences à Lachenaie : le Ministère de l'Environnement semblait bien s'accommoder de la chose. Il n'aurait pas eu à être consulté? Le voulait-il? Le veut-il? Le voudrait-il?[xxii]

Que dire du décret 1051-2002 qui levait le moratoire pour faire face à des besoins régionaux alors que plus de 70% des vidanges viennent de l'extérieur de la région ?

Et finalement, ce ministère est disparu comme par enchantement lors du récent remaniement ministériel, l'Environnement étant relégué au rang de simple principe inscrit dans le 'Plan de développement durable'. Son ancien titulaire, avocat de formation – donc habitué à l'importance des mots – ne s'était pas rendu compte de ce fait laissant deviner sa véritable préoccupation et celle de son gouvernement pour l'Environnement : bien sûr, quand il est question de limousine et de chauffeur, un détail ou l'autre peut échapper…

CMM
La Communauté métropolitaine de Montréal était présente lors de la première partie des audiences, j'imagine à titre d'expert pollueur, étant le principal utilisateur du dépotoir. Certaines des interventions de son porte-parole concernait :

- le bras de fer que se livrent la CMM et le ministre concernant la non-autorisation de son PMGMR pour une question de condition rattachée au financement "*Pas d'argent, on ne bougera pas* !";
- l'échéancier prolongé jusqu'en 2013 mine de rien : "*Ils doivent nous dire, pour le 31 décembre 2006, comment est-ce qu'ils vont éliminer leurs déchets, et pas un voeu pieu et pas un principe, une solution concrète, réelle. »,* période suivie d'un temps pour pour réglementer, pour modifier le zonage et pour consulter, pour exproprier, pour construire, etc. ;
- l'absence d'analyse d'autres modes d'élimination, ce qui permettait de dire qu'il n'était pas possible de penser avoir 82 lieux d'enfouissement;
- les seuls (5) lieux d'élimination utilisés actuellement `hors son territoire (en tentant d'expliquer que les sites de Demix et Saint-Michel, dont la capacité d'enfouissement n'est pas atteinte et dont la phase 'empilement n'a pas encore commencé, ne sont pas adéquats.
- encore absentes de son discours : la compassion envers la population des bassins versants des dépotoirs, l'équité sociale et l'acceptabilité sociale.

Je me permets d'insérer ici certains passages de mon mémoire déposé à la CMM, espérant notamment que la MRC de Joliette révise sa décision de ne pas exercer son droit de regard :

> **PMGMR** [xxiii]
> *Normalement, à la lumière des solutions contenues dans le projet de PMGMR, je devrais me réjouir. Tel n'est pas le cas. Non pas que la plupart des solutions préconisées ne ressemblent pas à celles que j'avais soumises mais*

[xxii] DT-9/L p.64 et DQ-27.1,
[xxiii] DM40/C Mémoire du 3 décembre, PMGMR, pp.25-30

plutôt, parce qu'il contient des irritants majeurs, principalement au niveau de certaines orientations. D'entrée de jeu, on peut le considérer comme étant un aveu de ce qu'on n'a pas fait , qu'on aurait pu faire bien avant et qu'on ne veut pas faire tout de suite : L'éléphant a accouché d'une souris … jouet !

1 *ÉCHÉANCIER*

Afin de bien démontrer qu'on veut continuer à reporter la solution du problème à plus-tard, le traitement de textes aidant, on répète à satiété "Puisque la Politique 1998-2008 prévoyait, à l'origine, une période de dix ans pour atteindre les objectifs de récupération, la CMM se donne jusqu'en 2013 pour atteindre progressivement les objectifs de récupération de 60%"[xxiv]. Comme sophisme, on ne peut trouver mieux. On passe sous silence qu'avant la mise en place de cette politique, il y en avait une autre qui remontait à 1989 dans laquelle l'objectif de récupération était de 50% (qui ne serait même pas atteint en 2012 selon les projections apparaissant au tableau 3.9)[xxv]. Au moins, comme on l'a fait en 1998, si on prétendait que le délai additionnel servirait pour expliquer qu'on vise dorénavant le taux maximal de récupération, soit 85%.

2 *UN CHOIX DE SOCIÉTÉ : CHOISIR L'AUTONOMIE ET LA COLLABORATION INTERRÉGIONALE*

Alors que toute la documentation existante va dans le sens que chaque milieu gère, sur son propre territoire, le cycle complet du traitement des déchets produits sur son propre territoire ("Les poubelles d'ailleurs, pas dans ma cour"), la CMM invoque la propre turpitude de ses membres (négligence à prendre, au cours de toutes ces années, le temps pour régler le problème) en soutenant que l'autonomie demande du temps, qu'il faut donc continuer à exporter nos poubelles ailleurs. Elle demande même que la Loi soit modifiée afin que "le droit de regard des MRC hôtesses de lieu d'enfouissement, recevant des déchets ultimes en provenance du territoire de la CMM, ne puisse être exercé"[xxvi]. Il faut le faire, il faut avoir du culot pour qu'un organisme responsable ose même penser faire une telle recommandation.
À lui seul, ce texte mérite d'être soumis au concours des textes humoristiques du festival "Juste pour rire", catégorie "du monde". Je suis persuadé qu'il gagnerait le Grand Prix "Juste pour rire du monde"!

Il n'en démontre pas moins l'absence de volonté de régler le problème. Ça fait quinze ans qu'on garde le statu quo: pourquoi pas un autre dix en mettant de l'avant de bonnes intentions et en continuant à faire semblant. Le taux moyen de récupération depuis 1989 est d'environ 1% par année. A ce rythme, avec le genre de recommandation, on peut étirer les choses pendant 85 ans, soit dans quelques autres générations.

3 *BESOINS ET SCÉNARIOS POUR L'ENFOUISSEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES*

Alors qu'on prend la peine de reconnaître que ce point est délicat, quiconque ayant suivi un tant soit peut les travaux du BAPE dans un dossier relatif à un tel lieu peut en témoigner, on se contente d'un coin de table et de deux scénarios, rapidement bâclés, que l'on soumet à la consultation publique. Le chapitre concernant les boues est plus fouillé et documenté que celui concernant les lieux d'enfouissement.

- *On n'a même pas pris la peine d'extraire des rapports du BAPE (089 en 1995) et (177 en 2003) les données essentielles à la compréhension des tenants et aboutissants relatifs à un dépotoir, fût-t-il étiqueté de 'lieu d'enfouissement sanitaire', dont les inconvénients observés à chaque jour par la population du*

---

xxiv Projet de PGMGMR, pp. çà et là
xxv idem, tableau 3-9, p.57
xxvi idem, p.84

bassin versant, depuis des années et pour des années, ou les différents dangers pour la santé ou l'environnement qu'ils soient causés par les bio-gaz ou le jus de fermentation.

- *On énumère cinq sites d'enfouissement dont celui de Lachenaie qui a atteint capacité-limite, et du même coup, on omet d'inclure celui de Demix ou celui de Saint-Michel, celui-là transformé en 'dépôt de matériaux secs' en 2001 (probablement parce les riverains en avaient marre des odeurs, des mouettes, du bruit, des contaminants, etc…) .*
- *On passe sous silence les études qui ont pu être faites par des MRC, dont celle de l'Assomption, afin d'identifier des sites alternatifs d'enfouissement.*
- *On omet de fournir les explications nécessaires pour ne pas avoir fait de telles études, surtout qu'au moins depuis le BAPE de 1995 à Lachenaie, on sait que la capacité prévue pour tous les sites alors utilisés serait atteinte à très court terme.*
- *On ne tient compte que d'un seul inconvénient, observé sur l'île de Montréal, la circulation de camions, bien sûr le seul qui demeure lorsque l'on a pris l'habitude d'exporter ses poubelles ailleurs.*
- *On agite le spectre de la CPTA (commission pour la protection du territoire agricole alors que les zones blanches ne manquent pas sur son territoire, particulièrement sur l'Ile de Montréal, exportatrice de tous ses déchets à l'extérieur; que la CPTA a déjà fait preuve de mollesse plus d'une fois en matière de dézonage de dépotoir et ce, sans audiences publiques.*

4 DÉPOTOIR DE LACHENAIE

Le projet continue à considérer le dépotoir de Lachenaie quand il a atteint sa pleine capacité, tout au plus le Gouvernement a-t-il accordé, comme çà, sans audiences publiques, un dépassement de capacité pour un an, en accordant un million de tonnes additionnelles (deux milliards de livres!) , conscient que les villes majoritairement d'ailleurs qui y déposaient leurs déchets n'avaient pas fait leurs devoirs et n'avaient pas pris leurs responsabilités. Et lors de l'étude des crédits, le nouveau ministre de l'Environnement, sous un autre gouvernement, signalait : " On ne fera pas, avec un coup de bâton magique, disparaître les poubelles de Montréal, ni dans un an ni dans cinq ans..".[xxvii] *Si le gouvernement reconnaît ne pas posséder de 'baguette magique', comment se fait-il que, d'un semblable coup de baguette magique, Lachenaie ait été inclus dans le territoire de la CMM et, désormais considéré comme le seul dépotoir sur le territoire de la CMM? Bon sens aidant, comment a-ton pu, à tout le moins pour la gestion des vidanges, considérer la CCM comme un seul territoire alors que la moitié de la population du Québec s'y retrouve?*

De plus, pour ajouter à la méconnaissance de ce dossier, aucune mention n'est faite du rapport 089 du BAPE de 1995 portant sur une première demande d'agrandissement et dont le dossier 2003 était une copie conforme. Ce rapport comportait des recommandations dont deux principales : l'une limitant l'accès au site aux deux MRC de l'Assomption et Des Moulins (principe du non-voyagement des poubelles), l'autre tenant compte de la politique de récupération (environ 50% de la demande).

5 SECTEURS DE LA CMM

On divise la CMM en cinq secteurs, on ne sait trop pourquoi : la géographie, l'organisation municipale, le logo de la CMM (qui soit dit en passant amalgame l'Ile de Montréal et l'Ile Laval), la magie du nombre 'cinq', un simple brassage de dés…? Ainsi, dans le domaine qui nous intéresse, la gestion des vidanges, l'un de ces secteurs, l'île de Montréal, l'entité la plus populeuse, produit autant de déchets que les quatre autres secteurs réunis. Bien sûr, quand on maintient le principe du déplacement des poubelles, ailleurs, on a intérêt à faire croire que chaque secteur

xxvii CTE (Commission des transports et de l'environnement), 2 juillet 2003,10h

aura les mêmes responsabilités. À mon sens, il faut que l'autonomie municipale prenne tout son sens et que chaque ville ou chaque arrondissement ait la pleine et entière responsabilité de la gestion de ses déchets, de leur cueillette jusqu'à leur élimination *<u>sur son territoire</u>. Ce serait une façon, non contestable, de satisfaire immédiatement, à tout le moins partiellement, ceux qui prônent les défusions municipales. C'est un excellent dossier pour démontrer son savoir-faire même si on ne s'en est pas préoccupé dans le passé. Ainsi, les secteurs les mieux nantis pourraient mettre en place les meilleures (et sûrement les plus belles) infrastructures.*

6 INVENTAIRE D'AUTRES MESURES D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS ?

Mis à part quelques brèves allusions à l'existence d'autres moyens pour l'élimination des déchets, aucune étude sérieuse ne vient appuyer la décision de ne retenir que l'enfouissement comme mode de leur élimination. Pourquoi ne pas avoir établi une liste des autres moyens, en décrivant les avantages et les inconvénients pour chacun? L'inconvénient de travailler sur un coin de table, c'est d'oublier des pans importants d'un dossier et de présenter un travail bâclé, même si à première vue (la présentation visuelle du rapport est excellente) tout semble parfait.

7 ÉCHÉANCES DES CONTRATS DE CUEILLETTE DES DÉCHETS

Afin de continuer à pelleter encore en avant le dossier, on évoque l'échéance des contrats, la renégociation de contrats, etc.… Tout ce qui est de nature à appuyer un report des décisions est utilisé. On prend bien soin de ne pas analyser le contenu de ces contrats, à les considérer comme tous identiques alors qu'on sait qu'ils sont très diversifiés. Malgré cela, qu'est-ce qui empêcherait de négocier des ajouts (il serait étonnant de découvrir qu'il existe un seul contrat contenant un service à supprimer) puisque, selon les pratiques existantes, ce n'est que le minimum qui est fait actuellement? Qu'est-ce qui empêcherait d'aller en soumission pour ajouter une ou des cueillettes spécialisées, en addition à ce qui se fait présentement? Bien plus, on signale que des contrats venant à échéance avant l'adoption du plan seraient renégociés pour plusieurs autres années à venir. Ce serait impensable que des administrateurs soucieux de gérer dans l'intérêt du bien public songent même à agir ainsi : si tel était le cas, il faudrait exiger leur démission immédiate. Car on vit dans une société de droit, et la loi, c'est l'esprit et la lettre. Si un organisme public ne se soucie que de la lettre, c'est un signal qu'il donne à toute la population de se comporter ainsi avec toutes les conséquences que cela peut entraîner. Il y a la loi pour tous et les 'contraventions légales' pour les finauds qui ont les ressources nécessaires pour exploiter les zones grises. C'est d'ailleurs ce que fait le projet quand, dans son chapitre sur le droit de regard, il avance : « Ce dernier ne sera assujetti au droit de regard de la MRC de Drummond que durant une période de près de sept ans selon sa vitesse de remplissage actuelle ».[xxviii] *Pourtant, l'esprit, c'est d'arrêter l'échange de poubelles entre les régions.*

…

15 CONCLUSION

Dans le dossier de la demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie, les ministres ont dit attendre l'adoption du Plan de la CMM. Déjà des signaux clairs avaient été donnés que le dossier serait repoussé dans le temps, qu'on ne visait qu'à acheter du temps. Avec le projet déposé, on en a maintenant la preuve, du moins pour l'essentiel du volet 'lieux d'élimination des déchets'.

xxviii PMGMR, p.80

Recommandation
Que le Gouvernement refuse totalement la demande d'agrandissement du dépotoir exploité par la compagnie 'BFI' sur la partie nord de sa propriété.

Recommandation
Que le Gouvernement revoit sa politique et oblige chaque ville, chaque arrondissement le cas échéant, à traiter dorénavant sur son propre territoire tous les déchets générés sur son territoire.

Les informations fournies par le représentant de la CMM m'amènent à faire les remarques qui suivent :

1. Il est exact de dire que la CMM a été créée en 2000-2001. Faut-il préciser que le gouvernement visait principalement à une meilleure répartition du financement des services offerts par la ville centre, Montréal, grandement utilisés par les banlieusards ? Le dossier de la gestion des vidanges s'est greffé, non sans que de nombreux élus de l'extérieur eussent fait remarquer l'inéquité que cette décision ferait porter à la communauté du bassin versant de Lachenaie. Pourquoi la centralisation de la gestion des vidanges et non de la sécurité publique? Soit dit en passant, le terme 'Couronne-Nord' tout comme le terme 'Couronne-Sud' se référaient plus à un état de fait géographique qu'à une organisation structurée : Lachenaie était située géographiquement dans la couronne-nord sans autre effet, alors qu'elle faisait partie de la MRC des Manoirs.

2. Je trouve audacieux. d'agiter le grand nombre de villes (82) composant la CMM pour se rabattre sur le nombre de cinq secteurs sous prétexte que *« c'est le chiffre qui n'a pas posé problème jusqu'à date, il a semblé être accepté par la population. Il aurait pu y avoir d'autres façons de diviser »*[xxix] Beaucoup de ces villes ont une population qui dépasse largement celle de la MRC de Joliette ou celle D'Autray. Un juste milieu est à trouver :

Recommandation
Pour Montréal, Longueil et Laval, chaque arrondissement doit être considéré comme un secteur et avoir l'entière responsabilité de la gestion de ses déchets, de leur cueillette jusqu'à leur élimination sur son territoire.

Pour les couronnes Nord et Sud, il faut que chacune des MRC assument sa pleine responsabilité en ce qui concerne la gestion des déchets, tout comme c'est le cas pour toute autre MRC.

Vu l'énorme retard observé, le MENV pourrait imposer provisoirement que chacune de ces instances appliquent un PGMR déjà autorisé dans une MRC de la province qui aurait pris en charg la gestion complète, chez-elle de ses matières excédentaires.

---

xxix DT3/T soirée du 8 mars 2005, p.62

Il y a lieu de remarquer que toutes les MRC, couronne nord ou sud confondues, trainent la patte en ce qui concerne la gestion des matières excédentaires : un simple coup d'œil sur leurs sites Internet suffit. Certaines étant même silencieuses à ce sujet, référant l'Internaute au site de la CMM. Toutes se sont mises sur le mode 'attente que…'

3. Il est encore plus audacieux de rejeter un peu trop facilement du revers de la main la possibilité que Montréal gère ses vidanges sur place, en retournant le site Saint-Michel à sa vocation première : *« Bâtir un mur de briques sur un trampoline, ça ne marchera jamais cette affaire-là ».*[xxx] Géniale cette comparaison avec une trampoline (un peu frustrant de constater que quelqu'un d'autre y ait pensé avant moi). Effectivement, depuis 2001, les poubelles de Montréal rebondissent dans toutes les directions, à l'extérieur, dont à Lachenaie, à Saint-Thomas et à Sainte-Sophie ! Quant au mur de briques,c'est un peu moins génial. Et sans être d'accord avec les apprentis-sorciers qui veulent ceinturer le périmètre du dépotoir de Saint-Thomas avec une membrane étanche (sic) de bentonite, cette solution pourrait être retenue pour le site Saint-Michel. Il n'y aurait qu'à excaver sur le pourtour en utilisant, si j'ai bien compris, une cabane à pression négative et tout son gréement pour emprisonner les odeurs, et couler un mur de ciment-bentonite ou quelque chose d'autre . Qui sait si un autre apprenti-sorcier n'aurait pas une idée toute aussi brillante, sinon plus ?

4. Tant qu'à charrier concernant l'engrais à fournir aux tomates, qui ne devrait pas provenir des couches de bébé, de souvenance, à l'époque, c'est du fumier de moutons ou de vaches qui était répandu sur les plants de fraises… petits fruits dont tous et chacun se régalaient ![xxxi]

5. S'il est vrai que Saint-Bruno est toujours en avant de la parade, Laval serait loin derrière (faisant du sur place avec son toujours même projet-pilote de compostage) alors que le restant de la CMM continuerait plutôt à regarder passer la parade…[xxxii]

6. Chicago a été citée pour démontrer le temps que ça peut prendre pour mettre en place une mesure. J'en conviens sauf que… À la fin de 2004, alors que je voyageais dans l'Ouest américain, j'avais été surpris par le triage très poussé qui se pratiquait dans les auberges d'Orégon où j'avais séjourné. En étant à ma première expérience dans ce type d'hébergement, j'avais cru que ce souci résultait d'une quelconque philosophie 'granola'. C'est en lisant le projet de PMGMR que je me suis rendu compte que c'était une pratique réglementée en Orégon, que l'expérience de Portland était citée de même que son taux de détournement de 58%, que cet État avait pris en main le dossier des vidanges à peu près à la même époque que le Québec.[xxxiii] Tout ça pour confesser mes allergies aux discours utilisant des lenteurs observées ailleurs pour justifier son propre immobilisme. Quand on a une réelle volonté de bien performer, on s'inspire de ce qu'il se fait de mieux… Et tant qu'à y être, Toronto a pris les choses en main non sans avoir tenté dans un premier temps de refiler ses poubelles à Kirkland Lake, puis dans un deuxième temps les avoir refilées au Michigan jusqu'à ce que la population s'oppose à cette cohabitation avec les poubelles de la métropole canadienne.

xxx	idem,	p.64
xxxi	DT3/T	soirée du 8 mars 2005, p.66
xxxii	idem	p.66
xxxiii	PMGMR	septembre 2003, p.156

7. Pas d'accord pour mettre une 'police' dans chaque cuisine : une seule dans le bureau de chaque maire d'arrondissement suffirait. Cette police de l'éthique aurait pour mandat de veiller notamment à ce que les décisions prises soient conformes aux principes démocratiques (avec un souci particulier pour le respect du citoyen) et conformes aux engagements électoraux pris en période électorale (certaines que l'on recycle d'élection en élection). La création de ces postes serait à coût nul puisqu'il suffirait que les budgets alloués aux 'cabinets politiques' (i.e. personnes chargées de veiller à la ré-élection des élus, à même les deniers publics) servent au paiement des salaires de ces nouveaux postes. Dans le cas de Repentigny, ça représenterait une somme d'environ 100 000 belles piastres ! Ce sont les partis politiques qui auraient à financerles cabinets politiques, comme cela devrait être.

MRC de Joliette

La MRC s'est entendue avec le promoteur, sous le couvert d'un partenariat – ça fait bien, ça fait moderne – sans avoir en main toutes les données pertinentes, celles que le BAPE permet de recevoir.. Son plan de gestion des déchets est complété et il est en attente d'une autorisation du ministre, autorisation qu'elle n'a pas attendu de recevoir avant d'agir. Une simple consultation de son site Internet permet de constater qu'elle a à cœur la réussite du dossier[xxxiv] alors que le principal utilisateur du dépotoir, la CMM, en est encore et toujours au stade de repousser l'échéancier et de poursuivre l'exportation de ses poubelles. Que veut-elle comme preuve additionnelle de mauvaise foi? Quel avantage y a-t-il à accueillir les poubelles de la CMM autre que la compensation monétaire versée à la MRC ou à Saint-Thomas, surtout si on regarde les inconvénients et les risques encourus par la population du bassin versant? Qui lui certifie que dans quelques années, comme ce fût le cas pour Lachenaie, par un autre coup de baguette magique, Saint-Thomas ne fera pas partie de la CMGM (communauté métropolitaine du Grand Montréal) ?

Municipalité de Saint-Thomas

La ville avait le pouvoir de modifier le zonage du terrain et son usage ce qui semble avoir été fait en catimini. Même si le porte-parole de la ville prétend que tout avait été fait lors d'une opération de concordance – à ma connaissance, la concordance devait porter sur une façon commune de nommer les mêmes choses – rien n'obligeait la municipalité à changer le zonage et l'usage du terrain : c'est sa prérogative, peu importe les désirs de la MRC. La population n'a pas été mise dans le coup, encore moins celle du bassin versant. Seul l'aspect monétaire semble avoir été retenu et encore là, sur division du conseil. Des taxes, c'est donc important, peu importe leur source : « *L'argent n'a pas d'odeur* ».

Pourquoi ne pas faire comme a fait la ville de Matane suite aux audiences du BAPE et procéder à un référendum auprès de la population du bassin versant afin de vérifier le réel degré de son appui?[xxxv] Est-ce que dans un dossier semblable, on peut se contenter d'un « *Qui n'a dit mot a consenti* », surtout quand à l'évidence même, ce n'est pas le cas ?

La situation géographique du dépotoir permet de mettre en lumière l'incohérence du système (une

xxxiv www. mrcjoliette.qc.ca

xxxv BAPE,(Matane) rapport #184, p.96

autre!). C'est une seule municipalité qui décide de l'usage d'un terrain (régi par la Loi sur l'Environnement) et qui collecte les taxes alors que, c'est la population du bassin versant, en très grande partie contribuable dans d'autres municipalités, qui en subit les inconvénients, odeurs, bruits, goélands et pollution de sa source d'eau potable, sans avoir un mot à dire.

BAPE

Tout comme l'avait fait la présidente de la commission de l'audition du dossier de Lachenaie et la présidente de l'audition du dossier de Sainte-Sophie, la présidentea pris soin de mentionner en début d'audition : *« Parallèlement à la partie publique de cette procédure qui est menée par le BAPE et à laquelle vous participez ce soir, le Ministère procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière des deux évaluations que le Ministre fera une recommandation au conseil des ministres, où sera prise la décision de réaliser ou non le projet et, si oui, à quelles conditions. »*[xxxvi]

En voici la portée, la réelle importance accordée au BAPE, tel que démontré par des faits dans le dossier de la première demande d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie en 1995 :

1. Dans son rapport d'analyse environnementale, le ministère de l'environnement mentionne à peine le BAPE et il ne fait aucune analyse critique de ses principales recommandations, ou ne donne les motifs pour ne pas en tenir compte. Fait troublant, l'existence de ce rapport a été connue uniquement parce qu'il a été annexé dans le mémoire d'un groupe requérant la tenue d'audiences publiques.[xxxvii]
2. La note explicative du ministre au Conseil des ministres mentionnait laconiquement : «*Le rapport de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement arrive à la conclusion que le projet est aussi acceptable à certaines conditions*»[xxxviii]. Fait tout aussi troublant, il m'a fallu intervenir plus d'une fois avant que cette note soit placée au dossier . . . deux mois après la demande initiale.

Quelles étaient ces conditions?

1. N'autoriser que 470 000t/a des 870 000t/a demandées, soit l'application de l'objectif visé à l'époque de récupérer 50%;
2. limiter l'usage du site aux 2 MRC limitrophes au dépotoir (L'assomption et des Moulins) excluant dès lors la CUM et Laval.

En ignorant la première recommandation, le message du ministre était clair : « *On a une politique visant a diminuer la quantité des matières enfouies mais, on ne fait rien pour l'appliquer* ». Et en ignorant la deuxième : « *Eh hop! Que se poursuive l'exportation des poubelles* ».

Je ne doute pas de l'honnêteté ni de la sincérité de membres de la Commission - leur insistance à aller au fond des choses est exemplaire - mais ces faits sont de nature a bien saisir la réelle importance accordée au BAPE, relégué au rôle d'amuseur du public pendant que les décisions sont déjà prises ailleurs. Et cette remarque du nouveau ministre me laisse songeur quand il dit : « *Par contre le BAPE a fait un travail, à mon sens, très équilibré, là-dedans. Ils nous viennent avec certaines recommandations. C'est toujours important de savoir ce qu'est le BAPE et ce qu'il n'est pas. Le BAPE va faire une analyse qui contient beaucoup d'observations des gens autour. Donc, ils vont refléter leurs désirs. Mais il faut aussi regarder la science qui sous-tend*

[xxxvi] DT1/T, soirée du 7 mars 2005, p.2
[xxxvii] DM38.2/L Rapport d'analyse environnementale
[xxxviii] DQ11.2/L Motifs soumis au Conseil des ministres, décret 1995

ça ».[xxxix]

Faudrait-il pour autant décider de l'abolir? Je réponds « *NON* ». J'en suis à mon quatrième mémoire, d'autant plus que le premier fut présenté comme un journal de bord, rédigé au gré des soubresauts, au fur et à mesure que je découvrais ce qui s'était passé en 1995 dont le dossier de 2003 était la copie conforme. Le présent texte a été dépouillé de cet aspect.

Je dis « *NON* » à l'abolition du BAPE parce que :

1. Les audiences publiques permettent d'avoir accès à des informations qui autrement seraient pratiquement inaccessibles même si, à l'occasion, un 'flou artistique' est savamment entretenu. Dans le dossier de Lachenaie, jamais il n'avait été question des 100 000 tonnes de 'fluff' utilisées annuellement comme matière de recouvrement (on parlait de terre de qualité inférieure à celle du sable).
2. A tout le moins, ces audiences sont de nature à démasquer le genre de système dans lequel nous vivons, système où l'on donne l'illusion au peuple qu'il a son mot à dire, qu'il peut participer, alors que ce n'est pas le cas. Ce que j'appelle 'démocrature' (i.e. système contrôlé par un petit groupe préoccupé uniquement par ses propres intérêts).
3. Le BAPE permet aussi aux citoyens de se défouler. En fait, c'est la version québécoise du 'Mur des lamentations'. Sûrement qu'une recherche sérieuse faite par des psychologues saurait démontrer que le trop plein de frustrations alors déversées favorise un mieux-être, allant jusqu'à éviter des auto-mutilations dans les cas de désarroi extrême.
4. Au cas où ...les décisions ne seraient pas déjà prises !

Constatation

J'ai remarqué un manque de confiance (avec raison) envers le MENV non seulement venant de simples citoyens mais aussi, venant d'élus de petites munipalités, traités sans égards tout au long des ans par des quelconques fonctionnaires jouissant d'un quelconque petit pouvoir. Je lève quand même mon chapeau à ce fonctionnaire qui, à une intervention d'un citoyen rappelant ses nombreuses plaintes passées relativement à la présence d'un tuyau qui drainait encore une zone humide, demandait de faire une nouvelle plainte : pas besoin d'un long discours pour illustrer le peu de considération accordée aux simples citoyens.[xl] Je n'ai pas de nez électronique mais, c'est un autre signal que notre démocratie est mal en point. Les décisions prises en catimini par la CPTA ne peuvent que susciter pareille méfiance envers les organismes gouvernementaux. Et que dire des élus (MRC de Joliette et de Saint-Thomas)? A la lumière de leurs comportements dans le présent dossier, peuvent-ils comprendre les résultats constants de sondages, comprendre pourquoi ils se placent au dernier rang, plus bas que les vendeurs de 'chars' usagés dans l'échelle de confiance de la population? Le point de vue donné par le maire de Sainte-Geneviève-de-Berthier mériterait de faire le tour du Québec : c'est en peu de mots un cours de démocrataie 101 *« On sait que, dans un plan de gestion des matières résiduelles, on doit faire des audiences publiques, ça fait que, pour nous, on avait refusé cette entente-là en disant que c'est un peu de piper les dés, dire en fin de compte à notre population peu importe ce que vous allez dire, de toute façon, ça ne servira à rien parce qu'on a déjà une entente avec l'entrepreneur. Ça fait que c'est pour cette raison-là qu'on avait refusé, pour que la population puisse faire valoir ses points sur ce projet.*[xli]

---

xxxix CTE, 2 juillet 2003, 10h00
xl DT6/T Séance du 10 mars 2005, pp.44ss
xli DT4/T 9 mars 2005 après-midi,p.20

Est-il nécessaire de faire remarquer que la majorité des décisions affectant la population d'un bassin versant ont été prises par des organismes agissant grâce à une délégation de pouvoirs, sans que la population n'ait de droit de regards ou de réels recours ?

Recommandations
Que le ministère de l'Environnement soit désigné comme le maître d'œuvre pour l'application de la Loi sur l'Environnement, avec mandat de jouer un rôle pro-actif.

Que tout projet assujetti aux disposition de la Loi sur l'Environnement soit d'abord autorisé par le ministère de l'Environnement préalablement à toute décision d'un autre ministère ou d'une ville.

Que tout règlement ou toute modification de règlement municipal soit soumis à l'approbation de la population habitant le bassin versant, sans égards à la ville d'appartenance.

H : CERTAINS ASPECTS ÉCONOMIQUES

Je suis étonné (pas vraiment), d'entendre claironner qu'on ne peut faire autrement, qu'on n'a pas les moyens, qu'il en coûterait beaucoup trop cher. On prône la théorie des 'économies d'échelle' alors que dans le cas présent, la mise en commun des vidanges engendre plutôt des 'coûts d'échelle'. En ce qui me concerne, le problème n'est pas d'ordre financier. Comme dans le domaine de la santé, il est beaucoup dû aux modes de gestion déficients. Le laissez-faire a un prix qu'il faut payer un jour... c'est actuellement le cas. «♫ *Ce-n'est-qu'un-dé-but, con-ti-nu-ons-le...*»

Il faut une volonté politique de régler le problème, un peu comme l'a fait l'Hôpital Juif de Montréal qui avait une des pires performances concernant la gestion de son service d'urgences . Un jour, quelqu'un a dit: «*On règle le problème; il n'y a plus aucune - bonne - raison - acceptable pour ne pas le régler*» ... et le problème est réglé. Leur façon de faire sert maintenant de référence dans les autres hôpitaux.

Je ne pense pas que ce soit avec des mesures étalées dans le temps qu'on y parviendra. En 1995, l'objectif de 50% de réduction fixé en 1989 pour l'an 2000 n'était atteint qu'à 5%. En 2003, on en était à 17%, alors qu'en 1998 on visait 65% pour l'an 2008? : «*Digitu in oculo*» (bis). On semble être rendu à mi-chemin de l'étape alors qu'en réalité, seize (16) ans se sont écoulés depuis la première prise de conscience du problème en 1989. Sans même esquisser un sourire, on rassure la population en lui disant qu'au 31 décembre 2006 il y aura un plan qui va nous mener à destination! La personne qui se console en disant qu'avec une note de 12,5% on est un peu sous la moyenne (des cancres) 14,5%, ne mérite-t-elle pas de porter le bonnet d'âne tout comme cette autre personne, celle-là porteuse d'un doctorat en éducation, qui se 'pette les bretelles' parce que sa ville est au-dessus (17,5%) de cette moyenne? Dring-dring!!! La note de passage fixée à 50% est maintenant rendue à 65%, sans oublier que c'est 85% qui est l'objectif acceptable !

La méthode des 'petits pas...faits sur place' a fait ses preuves, au moins, essayons-en une autre! Il me semble que pour attraper un taureau, on ne fixe pas d'objectifs à moyen ou long terme: il faut prendre son courage et l'attraper par les deux cornes, tout de suite! Par une corne seulement ou par un bout de queue, c'est un échec garanti. Tu ne peux pas y parvenir en attrapant un nouveau petit bout à chaque jour. La solution du problème du traitement des matières excédentaires, ce n'est qu'une question de volonté de le résoudre et, en conséquence, de choix budgétaire. Et pas demain : tout de suite.

Je me suis rendu compte qu'on utilise des pourcentages dont la signification varie d'un document à l'autre. Lors de l'étude des crédits, le ministre en a profité pour confirmer la situation et son intention de la corriger : « *Quand on me balance un chiffre de 37 % ou de 42 % ou de 45 %, 45 % de quoi? pesé par qui? mesuré comment? sur quelle base on a fait cette mesure-là? Fini le guessage puis l'à-peu-près, il n'y en aura plus de ça avec moi…* ». C'est pourquoi, il me semble que les objectifs basés sur des chiffres approximatifs, peu crédibles, devraient faire place à des objectifs fixés en fonction des matières qu'on ne veut plus voir acheminées aux lieux d'élimination. Et ces objectifs pourraient s'appliquer indistinctement à tous les secteurs, mettant fin aux querelles de juridiction sur le secteur des ICI. On l'a fait pour les pneus qui ne se rendent plus au dépotoir : pourquoi pas le même genre de décision pour toutes les matières constituant le 85% qui ne doit pas s'y rendre? La ville de Laval a d'ailleurs annexé à son mémoire à la CMM une 'liste suggérée de matières récupérées'.[xlii]

Recommandation
Que les objectifs relatifs à la gestion des matières excédentaires soient fixés en termes de nature de matières à détourner du dépotoir plutôt qu'en termes de pourcentage à atteindre, l'effort étant mis sur le degré d'effet négatif sur l'Environnement et la Santé :
1. Les matières dangereuses ;
2. Les matières putrescibles;
3. Etc.

Que ces objectifs soient fixés indistinctement du secteur d'où proviennent ces différentes matières

Coûts d'un centre local de traitement des matières utilisables

La seule nouveauté dans tout ce qui précède, c'est d'intercepter les matières utilisables bien avant leur arrivée au dépotoir, le plus près possible de leur source. Le coût de traitement de ces matières est insignifiant à comparer à celui des matières recyclables ou des matières résiduelles. Dans chaque ville, ça prend un terrain (qui existe déjà) et une personne pour diriger les matières vers les sections appropriées ('containers', par exemple). Ainsi, chaque ville pourrait avoir son centre local de traitement des matières utilisables, son écocentre ou son écoparc. Ce nom serait plus conforme à la réalité que celui utilisé pour décrire les lieux d'enfouissement, (LET ou LES) quand on sait que cet enfouissement s'élève sur une hauteur de 20 mètres ou même 40 mètres au-dessus du niveau du sol. Au moins si on parlait de lieu d'empilement...

---

xlii DM23/C, Mémoire de la ville de Laval, annexe A, pp.74-75

Coûts de transfert des matières utilisables
On pourrait argumenter que le transfert des 'matières utilisables' va engendrer de nouveaux coûts, surtout si elles sont expédiées à l'étranger. C'est encore une raison pour ne pas faire.
Les coûts de transfert pour une utilisation locale pourraient être assumés par l'organisme receveur. A titre d'exemple, quand j'avais fait part à une connaissance, professeur en techniques administratives, de mon intention de m'installer sur une terre en vue d'y aménager une pépinière, il m'avait informé qu'il était lui-même propriétaire d'une telle entreprise. Une pépinière de frênes, parce que ce bois est utilisé pour la fabrication de manches de hockey, qu'il y avait là matière à faire un jour des profits intéressants. Afin de diminuer sa tâche, il avait décidé d'épandre du paillis autour de ses arbustes. Il fallait donc en trouver à bon prix. Il a réussi : alors qu'il s'apprêtait à débourser de sa poche , une ville voisine de chez-lui… le payait pour qu'il transporte ailleurs (sur sa plantation) les résidus de cueillette des branches 'hachées', des feuilles mortes, etc. !

Il pourrait en être de même pour les coûts d'expédition à l'étranger. Avec un salaire, même de 600$ par année,[xliii] personne ne songe à s'acheter une bicyclette valant 100$. Les pays du Tiers-Monde produisent peu ou pas de biens de consommation : tout est importé, au prix en vigueur ici, auquel prix il faut ajouter les coûts de transport. Par contre, à la limite, s'ils n'avaient qu'à payer les coûts de transport, ça pourrait être différent. Par exemple, Cyclo Nord-Sud[xliv] fait la cueillette de vélos en vue de les acheminer à l'étranger. Cet organisme demande, si possible, d'en défrayer le coût de transport: 10$. J'ose imaginer que des ententes semblables sont possibles pour d'autres biens. D'ailleurs, un reportage au 'Point' de Radio-Canada[xlv] a montré qu'un médecin recycle, en République dominicaine, du matériel hospitalier dont des 'stimulateurs cardiaques' ré-usinés, aseptisés et sans danger, qui valent 8 000$/pièce, qui sont à usage unique, ici au pays, et qui se retrouvent à la poubelle. Il y en aurait pour des millions de dollars ! Ce qui illustre, encore une fois, un autre double discours : d'un côté de la bouche, on dit qu'on a les moyens de mettre à la poubelle pour des millions et de l'autre, qu'il faut faire des compressions parce qu'on n'a plus les moyens!

Chose certaine, il y a sûrement beaucoup de personnes émigrées qui se feraient un plaisir d'établir les contacts avec leur pays d'origine. Personnellement, à la suite de l'ouragan Mitch qui avait dévasté le Nicaragua (recul additionnel de 50 ans), j'avais tenté de sensibiliser le conseil municipal en vue de mettre en place un projet d'entraide, SOLIDARITÉ LE GARDEUR. A ma première tentative, ce fût une fin de non-recevoir de la part du maire, grand gestionnaire qui ne voulait pas risquer les deniers publics (principalement, je ne demandais pas d'argent!). A la seconde, après un accueil poli du conseil, ma démarche s'est arrêtée à un fonctionnaire qui n'était même pas au courant, alors qu'il devait l'être, qui m'a remis une formule de demande de modification à ma charte (inexistante) d'organisme à but non lucratif? On dit: «*Se faire tirer la chaîne*!» (traduction libre de l'anglais).

A la limite, les subventions pour encourager le recyclage pourraient servir en partie pour l'expédition des 'matières utilisables'. Ou les subventions de l'ACDI dépensées en très grande partie ici-même, au pays : seules les miettes se rendent à la population des pays aidés après que leurs dirigeants se soient (trop souvent) servis! Chose certaine, si la barge de vidanges de New-York qui s'est jadis promenée

---

xliii La Presse, semaine du développement international, 2-8 février 2003, p.2
xliv Cyclo Nord-Sud, "www.cam.org"
xlv Radio-Canada, 'Le Point', Émission du 3 juin 2003

jusqu'en Amérique du Sud, n'avait contenue que des matières utilisables, on ne se demanderait pas encore à ce jour à quel endroit dans l'Atlantique elle s'est perdue !

Coûts du recyclage vs coûts de l'enfouissement

Les coûts pour l'enfouissement, de l'ordre de 57$/t, semblent privilégier cette méthode de traitement des 'matières résiduelles' et retarder le recours au recyclage dont les coûts sont évalués à 100$/t.

Coûts d'enfouissement < coûts de recyclage

Sans tenir compte des arguments relatifs aux coûts écologiques, je crois que l'équation est mal posée. Je suis d'avis qu'il faudrait plutôt considérer celle des coûts de recyclage comparés à la somme des coûts pour l'enfouissement ET ceux pour la production d'une matière nouvelle. Sans avoir pu obtenir des chiffres plus détaillés et précis en ce qui concerne les coûts de production (Recyc-Québec a fait du progrès car il a déposé un tableau illustrant les valeurs des matières recyclables : je reposerai la même demande lors d'un prochain BAPE afin qu'une colonnne soit ajoutée pour inscrire le prix du coût du recyclage de chaque matière et une autre, pour y inscrire son coût de production), il me semble aller de soi, qu'à sa face-même, le coût de recyclage est inférieur au coût de production quelle que soit la matière concernée. Alors, l'équation à considérer est celle-ci:

coûts de recyclage < coûts d'enfouissement + coûts de remplacement

Et, comment ne pas penser qu'un jour prochain, quelqu'un aura l'idée de surtaxer l'enfouissement – comme pour l'essence – ce qui devrait être un incitatif suffisant pour le non-enfouissement des matières recyclables.

Financement par la tarification de l'industrie

Le Gouvernement a décidé de taxer les industries de l'emballage. Je crois plutôt préférable l'adoption d'un règlement qui obligerait les organismes visés à inscrire le coût de l'emballage, du contenant ou de la circulaire. Ainsi, le consommateur serait en mesure de voir ce que ces facteurs de pollution représentent sur son porte-feuille. Par exemple, la très belle publicité de Bell, très étudiée, très sophistiquée que je reçois sans l'avoir sollicitée : qu'est-ce que ça me coûte surtout quand les augmentations de tarifs sont justifiés par d'autres motifs? Et les circulaires de la SAQ (sur papier glacé, qualité magazine) pour annoncer les produits d'un monopole d'État? J'aimerais ne pas les recevoir et obtenir un rabais équivalent à leurs coûts de production même si ce n'était que quelques 'cennes' par mois.

Recommandation
Que le Gouvernement adopte un règlement rendant obligatoire la divulgation du coût de l'emballage, du contenant ou du support publicitaire écrit afin que le consommateur puisse se rendre compte ce qu'il lui en coûte.

Compensation financière

Il a été question de compensation financière dans le projet de la CMM : « *Il va de soi qu'à ce titre la CMM devrait également identifier des mesures de compensation pour inciter les autorités locales et la population à les accepter. Ces mesures sont plus souvent qu'autrement des compensations financières…* ».[xlvi] Traduction libre : les secteurs riches, qui n'ont pas besoin d'apport financier, pourront continuer à exporter leurs poubelles vers les secteurs moins bien nantis avides de nouveaux fonds. C'est méconnaître ce que dit la

[xlvi] PMGMR, p.70

population du bassin versant du dépotoir de Lachenaie ou de celui de Matane. Dans les deux cas, j'ai entendu à peu près la même réflexion : « *La taxe de 100$ pour la collecte des ordures, je la paierais volontiers afin de ne pas avoir cette senteur à longueur d'année!* » ou « *Une économie de 43$ pour avoir les poubelles d'ailleurs dans ma cour? Merci!* ». En fait, cette compensation financière, ce n'est qu'un 'nanan' en échange des poubelles d'ailleurs . « *Un cheval, un lapin* !» dirait l'autre. De plus cette idée d'une compensation monétaire me fait penser : «*Avec de l'argent, on peut tout faire; faire taire, mais aussi, faire faire*» validant peut-être une autre légende urbaine concernant les 'enveloppes secrètes, surtout quand des décisions indéfendables sont prises.

Coûts du compostage
De plus en plus, les gens jardinent et s'occupent d'aménagement paysager. De plus en plus, aussi, on vend des sacs de terre noire dans les centres spécialisés, dans les centres de rénovation, même dans les marchés d'alimentation. Le coût habituel est de 5$ pour 3 sacs: c'est presque donné! Si ces 3 sacs pèsent 50 livres, ça fait 200$ la tonne! Si ce compost provient d'un dépotoir qui en produit, il faut ajouter le coût du transport des matières premières au dépotoir 68$: presque rien! Conserver les matières premières dans un tas de compostage, ça coûte rien ! Juste l'effort de les y déposer là plutôt qu'au chemin !

Coûts du triage à la source
Combien coûterait la somme des fractions de seconde nécessaires à la prise de décision relative à la disposition des 'matières excédentaires'? Est-ce que je dépose cela avec les 'matières utilisables' en attendant la cueillette? Dans le grand bac à 'recyclage'? Sur le tas de compostage? Dans le petit bac de déchets secs? Dans le petit bac de déchets humides? Quel en est leur coût quand toutes ces décisions individuelles se prennent au dépotoir, lors du triage afin de démêler et tenter de remettre les matières excédentaires un peu dans l'état où elles étaient avant d'être abandonnées à la rue ?

Coûts du transport
Il est quand même étonnant de voir l'appui donné par la CMM pour l'agrandissement du dépotoir quand dans son projet de plan de gestion des déchets, elle n'élabore que sur un seul inconvénient relatif à l'élimination de ses vidanges, soit les coûts du transport. Montréal et Laval ont fermé tous leurs dépotoirs et exportent leurs poubelles en dehors de leurs territoires, dans des banlieues situées à plusieurs kilomètres; Repentigny et Le Gardeur qui se plaignent des inconvénients du dépotoir de Lachenaie acheminent leurs poubelles à Joliette (à une trentaine de km); Mascouche dont l'usine d'épuration traite le jus de décharge du dépotoir de Lachenaie achemine ses vidanges à Sainte-Sophie; les vidanges de certaines villes de la Montérégie transitent par Montréal avant d'aboutir à Sainte-Sophie. Par contre, on retrouve la réponse à ce mystère dans le PGMR de la MRC de Joliette : les coûts additionnels de transport si la demande d'agrandissement du dépotoir de Saint-Thomas n'est pas acceptée sont de l'ordre de 12 à 20% c'est-à-dire, de 7 à 12$. Ce qui permet de comprendre que ce n'est finalement pas un mystère : ne pas avoir ses poubelles dans sa cour, ça coûte entre 7 et 12$, un vrai 'bargain' ![xlvii]

Tout cela étant dit, plutôt que de s'attarder à des économies de bouts de chandelles, a-t-on évalué les coûts du transport des seules véritables matières résiduelles ?

[xlvii] PGMR, MRC de Joliette, p.

Coûts du gaspillage
J'ai trop souvent entendu des directeurs de finances défendre leurs deux colonnes (revenus-dépenses), ignorant et passant sous silence des coûts cachés, des coûts indirects, difficilement évaluables, mais bien réels. Quels sont les coûts du gaspillage? Quels en sont les coûts environnementaux, les coûts sociaux, les coûts humains? La tonne de matières 'utilisables', 'recyclables' ou 'compostables' que l'on transporte, que l'on enfouit, qui dégage des biogaz que l'on brûle et rejette à perte dans l'atmosphère et qui ont des effets pas trop étudiés sur l'environnement y compris sur la population du bassin versant, qui... qui... qui..., c'est quoi le coût réel de cette tonne de matières?

Avons-nous les moyens de mettre en place des centres sophistiqués pour le traitement des matières dites 'résiduelles' quand 85% de ces matières n'ont pas à être enfouies ? J'en profite pour signaler que la mise en place d'une solution alléchante du type 'centrale productrice d'énergie à partir de la gazéification des déchets' est du même ordre : elle règle bien des problèmes mais elle a la faiblesse d'être un autre mode de gaspillage puisqu'elle 'bouffe' tout (sauf le métal) de façon identique, que ce soit utilisable, recyclable ou compostable . Par contre, ça pourrait être une excellente solution pour le 15% de réels déchets. Par contre, la solution préconisée par Conpostec Inc. donne d'excellents rendements tout en respectant la disposition adéquate des différentes matières, selon leur nature. Les chantres des 'économies d'échelle' pourraient se rendre facilement compte qu'il en coûterait moins cher, beaucoup moins cher, de ne traiter que ce 15% de déchets, quelle que soit la méthode utilisée.

Avons-nous les moyens de nous payer ce **gaspillage** ? Heureusement, il est encore temps que le 'bon sens' prenne le dessus!

I : SOLUTIONS ENVISAGÉES

Solution de type technocratique
À la lumière de la présentation faite par le promoteur – malgré ses efforts pour s'intégrer à son milieu, il ne parle que de part de marché à conserver, que de libre concurrence, subordonnant à ces principes l'équité sociale et l'admissibilité sociale - je crains qu'une décision de type technocratique ne soit prise en ne considérant que le respect des normes, que la modernité des méthodes utilisées (des plus petits dépotoirs ne favorisant pas la rentabilité d'équipements très sophistiqués) sans égards pour l'environnement y compris la population habitant le bassin versant.

D'autant plus, que le dossier actuel ressemble étrangement à celui de Lachenaie et à celui de Sainte-Sophie, que les conseillers du Ministre et que la culture du ministère (normes, statistiques, p.p.m. etc.) doivent être probablement encore les mêmes, que le nouveau ministre n'a pas perdu de temps à plier l'échine devant ses fonctionnaires et à décréter une prolongation d'un an à Sainte-Sophie, même après avoir déclaré en juillet: « *Et on a des biogaz qui s'échappent d'en dessous, et on a des puits… on a de l'eau contaminée tout près. On a des vrais problèmes à Sainte-Sophie* ».

Solution privilégiée
A mon avis, la demande d'agrandissement doit être refusée. La nappe phréatique est déjà atteinte et rien ne garantit que malgré les efforts des apprentis-sorciers, elle sera protégée indéfiniment. Il faut donc appliquer le principe de précaution, non pas uniquement celui du plan de développement durable :

> « Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitudes scientifiques absolues ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement ».

mais aussi, celui du domaine de la santé puisqu'il existe un doute raisonnable d'impacts négatifs sur la santé de la population.

Si le Ministre décidait de prendre le risque - encore une fois - il devrait quand même ne tenir compte que des besoins des deux MRC de la région (Joliette et Autray) et que des objectifs de récupération visés pour 2008 (65%) : on pourrait alors parler de 75,000 tonnes/an.

Car... de dépotoir municipal, on est passé à dépotoir régional, à dépotoir métropolitain, à dépotoir grand métropolitain, bientôt à dépotoir provincial et pourquoi pas, à dépotoir national ou international? Si le site répond aux normes, il n'y a pas de limites: EBI ne demande que du tonnage, peu importe la provenance des matières résiduelles. Son mandat, c'est d'enfouir, pas de réglementer la gestion des déchets. Il est temps que le **«*Pas dans ma cour*»** cède la place à **«*Chacun sa poubelle dans sa cour*».**

Mais...préalablement il faudrait décider si c'est Saint-Thomas qui doit servir de dépotoir régional...après consultation de la population du bassin versant. **«*La poubelle, chacun son tour*»** ou **«*La poubelle, pas tout le temps dans ma cour*»** serait peut-être une bonne idée ?

Et… dans la pire des hypothèses, même si la population riveraine consentait à vivre à proximité du dépôt des poubelles d'ailleurs, il ne faudrait enfouir que les réelles 'matières résiduelles'

Nous n'avons pas le droit de continuer à enfouir les matières utilisables et les matières recyclables sans égards pour les plus démunis des nôtres ou d'ailleurs. **Continuer**, serait **immoral** ! Continuer, serait **scandaleux** ! La **justice infinie** pourrait aussi prendre la forme du **partage**, non pas de nos richesses, mais juste de la **partie utilisable** de nos **vidanges**.

J'espère que les décideurs locaux , particulièrement ceux de la CMM, n'attendront pas la recommandation de la Commission ou la décision du ministre avant d'arrêter de se traîner les pieds. Ils ont le pouvoir et le devoir de prendre les mesures appropriées pour mettre fin immédiatement au **gaspillage**. J'espère que ce dossier nous fera prendre conscience que la solidarité humaine a un sens surtout quand le **gaspillage** est notre **règle de conduite**.

Afin d'illustrer que ce qui précède a du sens, je vous invite à prendre connaissance de la politique d'Air Canada relative à la disposition des bagages non réclamés et dont les propriétaires n'ont pu être retracés:

> «... *Si on n'y parvient pas, on commencera alors par disposer du contenu: les vêtements partiront vers des oeuvres de charité, les bouquins prendront le chemin des librairies de livres d'occasion et les clés finiront dans des usines de recyclage et les maigres profits de la vente du métal seront versés à des oeuvres de charité. Les lunettes seront envoyées à des organismes non gouvernementaux pour distribution dans les pays du tiers-monde. Quant aux objets de grande valeur (appareils électroniques, appareils photo...) et aux valises, ils sont vendus en vrac, «à un prix dérisoire juste bon à couvrir nos frais de manutention» à une compagnie privée d'Ottawa qui y a pignon sur rue (59, Montreal Road) sous la raison sociale de The Unclaimed Luggage an Goods Store. Où chaque objet est vendu séparément*».[xlviii]

J : DÉROULEMENT DES AUDITIONS

J'ai été agréablement surpris de constater qu'un organisme gouvernemental reconnaissait au citoyen le droit d'être informé et de donner son opinion sur un sujet d'intérêt public ... ou de lui en donner l'illusion si le gouvernement a déjà pris sa décision.

Petit détail : la cote d'un document déposé séance tenante ou celle du document auquel une intervention se référait n'apparaît pas au verbatim: cela faciliterait les recherches dans la documentation.

Gros détail : les commissaires devraient avoir accès à une base de données contenant les principales questions déjà soulevées dans des dossiers semblables. Ainsi, l'information serait donnée immédiatement aux citoyens et cela éviterait de nouveaux frais de recherches encourus par de nouveaux intervenants (la lecture des compte-rendus des auditions de la première partie m'a permis de constater l'absence de réponses à des questions ayant déjà reçues réponse dans le dossier de Lachenaie).

Plus gros détail : le BAPE ne pourrait-il pas inclure automatiquement la CPTAQ dans sa liste d'experts à inviter lors d'audiences concernant un dépotoir ? À défaut de partager on pourrait au moins comprendre sa logique à géométrie variable.

Merci de votre attention.
J'espère que ma réflexion saura alimenter la vôtre.
Bonne fin de travaux et … à la prochaine !

---

xlviii La Presse, 1 février 2003